

Les Bois, le 19 mars 2008

Avis officiel No 4/2008

FOIRE DE PRINTEMPS, SAMEDI 26 AVRIL 2008

La foire de printemps, agendée le **samedi 26 avril 2008**, nous permet d'espérer un franc succès au vu des inscriptions déjà reçues. De ce fait, nous sollicitons la présence des marchands forains, commerçants, agriculteurs, artisans, brocanteurs et sociétés locales.

Ci-dessous, nous vous faisons parvenir un coupon-réponse à nous retourner **pour le 18 avril 2008**. Votre participation sera confirmée par le versement du montant indiqué ci-dessous.

Une contribution de Fr. 5.- est demandée pour la publicité et Fr. 25.- pour la location d'un banc que la SED se fera un plaisir d'installer sur le champ de foire. L'installation et la consommation d'électricité seront facturées séparément.

Aucune assurance n'est contractée par la commune de Les Bois, nous prions chacun de s'assurer personnellement.

Les boissons alcoolisées ne pourront pas être vendues et il est demandé une présence de chaque marchand de 08h00 à 14h00. Les emplacements inoccupés à 08h30 seront disponibles pour d'éventuels marchands non inscrits.

Remarque : les marchands et exposants nous ayant déjà écrit pour réserver leur place à cette foire ne sont pas obligés de nous renvoyer ce coupon.

Le coupon est à renvoyer ou à remettre à **COMMUNE LES BOIS** tél. (032) 961.12.37
Secrétariat communal fax (032) 961.18.68
2336 Les Bois **CCP 23-1944-4**

✂-----
NOM, SOCIETE :
ADRESSE :
Téléphone :
Marchandises proposées :

Demande d'un banc : oui non
Electricité : oui non Déjà participé : oui non
Longueur du banc ou de la place :m.
Lieu et date : Signature :
✂-----

TOURNER LA PAGE

Crèche « Croque-Pomme » – inscriptions définitives

La crèche « Croque-Pomme » ouvrira ses portes le lundi 5 mai 2008. Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) peuvent s'annoncer de manière définitive au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous. Mme Courtet-Lestrade, directrice, reprendra contact avec eux pour remplir les formalités lors d'un entretien personnalisé durant le mois d'avril.

✂-----

Parents :

Nom(s) : Prénom(s) :

Disponibilités :

No de tél : Natel :

Enfant(s) :

Nom : Prénom : Date de naissance :

✂-----

TAXE DES CHIENS

Conformément aux prescriptions du service vétérinaire cantonal, l'administration communale doit tenir un registre des détenteurs de chiens mentionnant les coordonnées du détenteur, le signalement du chien (nom, race, sexe, âge, robe), son numéro de tatouage ou son numéro de puce électronique.

Afin de compléter le registre existant, nous prions tous les détenteurs de chiens domiciliés sur le territoire communal de bien vouloir remplir et retourner le bulletin d'annonce ci-dessous. D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

Des bulletins complémentaires peuvent être demandés au Secrétariat communal.

✂-----

Annonce

Détenteur

Nom : Prénom : Adresse :

1^{er} chien

Nom : Race : Sexe : Année de naissance :

Robe : N° de tatouage ou n° de puce :

2^{ème} chien

Nom : Race : Sexe : Année de naissance :

Robe : N° de tatouage ou n° de puce :

3^{ème} chien

Nom : Race : Sexe : Année de naissance :

Robe : N° de tatouage ou n° de puce :

CONSEIL COMMUNAL